

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 31 août 2000

Demandeur : Centre d'études réglementaires du Québec (CERQ)

Question 13 **Référence : SCGM-2, doc.1, page 43 de 99, lignes 28 à 32.**

Doit-on comprendre que la variation d'inventaire sera récupérée des clients et répartie entre eux en fonction de leur profil de consommation individuel ?

Réponse

Oui. Comme la variation d'inventaire dont il est question est celle se rapportant à l'équilibrage, et que le tarif d'équilibrage est entièrement basé sur le profil de consommation des clients, la récupération de cette variation d'inventaire via le tarif d'équilibrage se fait donc en fonction du profil de consommation de chacun des clients.